

Session Plénière des 15 et 16 Décembre 2016

Intervention de Stanislas de LA RUFFIE

Rapport N° 16.05.01 BP2017 – Contrats Territoriaux

Monsieur le Président, mes chers Collègues,

1°) Sur l'aménagement du territoire et les contrats territoriaux.

Vous évoquez un budget « *courageux* », et des « *politiques ambitieuses* » pour « *l'aménagement dynamique et équilibré du territoire* ».

Face au sentiment d'abandon et d'éloignement éprouvé par un nombre important de nos concitoyens, vous affirmez encore que la région va « *inscrire le développement et la solidarité au cœur de ses priorités* ».

Permettez-moi d'en douter.

Face à ces belles paroles, les chiffres de ce budget suffisent à démontrer que malheureusement l'aménagement du territoire n'est pas une grande priorité de votre majorité.

Alors certes, de nouveaux dispositifs avec de beaux acronymes, ou de beaux jeux de mots, sont mis en place (*A VOS ID*).

Cela étant, force est de constater qu'avec un volet fonctionnement pour 2017 (860.000€), largement supérieur (de plus de 58 %) au volet investissement (500.000 €), que les territoires et leurs habitants ne seront pas forcément les premiers bénéficiaires de ce nouveau dispositif... !

Mais surtout, si on prend en compte l'ensemble des dispositifs existants (contrats d'agglomération, contrats villes moyennes, contrats de pays, contrats de solidarité territoriale, y compris les initiatives de développement territorial comme A VOS ID), le résultat est particulièrement éloquent :

Le sous-total de ces crédits (tant en investissement qu'en fonctionnement) sont en forte baisse par rapport à cette année :

- 2016 : 62.014.000 €
- 2017 : 57.987.621 €

Soit une baisse de plus de **4 millions d'euros et 6,5 %**

Il s'agit là d'une mauvaise nouvelle pour nos territoires qui ont besoin de cette aide régionale, surtout aux plus reculés, aux plus éloignés d'entre eux, qui ne disposent plus de services publics, dont la population vieillit inexorablement, et dont la disparition est d'ores et déjà programmée.

A l'heure où certains barons locaux, main dans la main, socialistes, centristes ou républicains, sont prêts à tout, pour obtenir ce « graal » que constituerait ce statut de « Métropole » pour TOURS et ORLEANS, il aurait été opportun de ne pas diminuer les aides de la région pour les territoires éloignés de ces deux agglomérations.

Domage...

2°) Sur l'Expertise mutualisée

Il s'agit là d'une nouvelle ligne budgétaire d'un montant de 240.000 € (en volet fonctionnement).

Cette mutualisation semble bien réelle et nécessaire, pour les prestations de conseils préalables à des travaux d'isolation au profit de petites collectivités, ou pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le suivi des travaux.

En revanche, ce terme « *d'expertise mutualisé* » apparaît beaucoup plus inapproprié voire tronqué pour le financement de l'Association « Villes au Carré ».

Nonobstant les milliards d'euros qui ont déjà dépensés au titre de la fameuse politique dite de la ville,

Il est totalement éhonté d'invoquer un soutien à « *l'ingénierie* » mutualisée, pour tenter de justifier cette subvention au profit d'une association, certes présidée par un de nos éminents collègues membre de cette majorité..., mais dont le véritable objet est : la création d'un réseau d'élus locaux amis (du même bord, bien sûr) avec organisation de séminaires, de journées de formations, de rencontres...

La Cour des Comptes dénonce régulièrement ces subventions massives distribuées sans contrôle à des associations dont on ignore beaucoup de choses.

Sacrifiés 70.000 € d'argent public pour ces petites réunions entre amis politiques, pour nous c'est NON !

3°) Sur la sensibilisation et préservation des ressources

Il est notamment prévu un budget de 1.100.000 € de fonctionnement, réservés pour le financement *d'actions d'éducation à l'environnement et de connaissance de la biodiversité dans le cadre des conventions vertes.*

1,1 millions c'est énorme ! Quid de ces actions éducatives ? A quelles associations profitera cette manne financière. Cela reste très flou.